



Société anonyme à Conseil d'Administration
Au capital de 445 433,29 euros
Siège social : 27 Chemin des peupliers – Multiparc du Jubin, 69570 DARDILLY
69570 - Dardilly

530 740 562 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 15 JUIN 2020

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application de l'ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017, et du décret 2017-1174 du 18 juillet 2017, nous vous rendons compte par le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise, (i) de la composition du Conseil d'Administration (ii) des conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale, (iii) du tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital ainsi que leur utilisation, et (iv) des modalités d'exercice de la direction générale.

Le présent rapport a été arrêté par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 28 avril 2020.

1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

NOM, PRENOM DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	DUREE DU MANDAT	FONCTIONS	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES
MONSIEUR CHRISTIAN VIGUIE		Président Directeur Général	<u>Administrateur</u> : - Mare Nostrum SA
MONSIEUR BRUNO PAVLOVSKY	Date de début de mandat : nomination au cours de l'Assemblée Générale du 13 juin 2018 Date de fin de mandat : Assemblée Générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Administrateur	<u>Président</u> : - Activités mode Chanel - Eres - Paraffection <u>Administrateur</u> : - Comité Colbert en qualité de Président de la société Eres - Rémy Cointreau <u>Membre du Comité Exécutif</u> : - Conseil de direction de la Fédération de la couture
MADAME ANNE TROToux-COPPERMANN			Néant
MONSIEUR JACQUES RIVOAL			<u>Président</u> : Groupement d'Intérêt Public (GIP) en charge de l'organisation de la coupe du monde de rugby en France en 2023

2 CONVENTIONS CONCLUES ENTRE DES DIRIGEANTS, UN ACTIONNAIRE ET UNE SOCIETE FILIALE

Durant l'exercice écoulé et à la date du présent rapport, il n'existe pas de conventions conclues, directement ou par personne interposée entre d'une part, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société dont DELTA DRONE SA possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social. Les éventuelles conventions intra-groupe sont des conventions usuelles et conclues à des conditions normales ou relatées en tant que telles dans le rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

3 DELEGATIONS DE COMPETENCE EN COURS DE VALIDITE ACCORDEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU COURS DE L'EXERCICE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 3° du Code de commerce, nous indiquons ci-dessous les délégations de compétence ou de pouvoirs en cours de validité accordée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

DATE AG	# RESOLUTION	CONTENU DE LA DELEGATION	DUREE	PLAFOND/LIMITE	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31/12/2019	Date d'expiration
vendredi 30 juin 2017	6	Réduction de capital par annulation des actions auto-détenues	24 mois	10% du capital social au jour de la décision du CA	Néant	samedi 29 juin 2019
jeudi 13 décembre 2018	8	Attribution Gratuite d'Actions (AGA)	38 mois	10% du capital social au jour de la décision du CA	Néant	samedi 12 février 2022
jeudi 13 décembre 2018	4	Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des nouvelles actions, avec maintien du DPS des actionnaires	26 mois	Le nombre maximum d'actions émises lors des augmentations de capital immédiates ou à termes susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 80 000 000 d'actions	Emission de Bons de souscription d'actions, au profit de tous les actionnaires, décidée par le Conseil d'administration le 1 ^{er} février 2019 et mis en œuvre par le Directeur Général le même jour	vendredi 12 février 2021
jeudi 13 décembre 2018	5	Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de mettre en œuvre une rallonge dans la limite de 15% du nombre de titres émis en application de la résolution précédente (4e)	26 mois	La mise en œuvre d'une telle rallonge doit intervenir dans les trente (30) jours suivant la clôture de la souscription, dans la limite de 15% du montant de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.	Néant	vendredi 12 février 2021

DATE AG	# RESOLUTION	CONTENU DE LA DELEGATION	DUREE	PLAFOND/LIMITE	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31/12/2019	Date d'expiration
jeudi 13 décembre 2018	6	Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du DPS des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes (i) sociétés d'investissement ou fonds gestionnaires d'épargne collective français ou étranger qui peuvent investir dans les valeurs moyennes et petites exerçant leur activité dans les secteurs de l'aéronautique et/ou de la technologie; ou (ii) institutions ou organismes financiers français ou étrangers qui peuvent investir dans, ou octroyer des prêts à, des valeurs moyennes et petites exerçant leur activité dans ces secteurs, ou (iii) sociétés ou groupes français ou étrangers ayant une activité opérationnelle dans ces secteurs; (iv) sociétés ou groupes français ou étrangers ayant mis en place avec la Société un partenariat dans le cadre de la conduite de son activité)	18 mois	Le nombre maximum d'actions émises lors des augmentations de capital immédiates ou à termes susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 40 000 000 d'actions	Emission le 28 juin 2019 de 341 946 OCEANE représentant un emprunt obligataire de 2 632 984,20 euros au profit du fonds d'investissement YA II PN, LTD.	vendredi 12 juin 2020
jeudi 13 décembre 2018	7	Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles réservées aux adhérents d'un PEE, avec suppression du DPS au profit de ces derniers	26 mois	Le nombre maximum d'actions émises lors de l'augmentation de capital immédiates ou à termes susceptible d'être réalisée en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 5% du capital social	Néant	vendredi 12 février 2021

DATE AG	# RESOLUTION	CONTENU DE LA DELEGATION	DUREE	PLAFOND/LIMITE	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31/12/2019	Date d'expiration
Lundi 24 juin 2019	6	Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de la mise en place d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions	18 mois	Le Conseil d'administration pourra acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à dix (10) % du nombre des actions composant le capital social.	Rachat de 272 634 actions et Revente de 272 825 actions dans le cadre du contrat de liquidité souscrit pour l'animation du cours	Mercredi 23 décembre 2020
Lundi 18 novembre 2019	4	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	26 mois	Le nombre maximum d'actions émises lors des augmentations de capital immédiates ou à termes susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 180 000 000 d'actions (ou 12 000 000 d'actions, post réalisation du regroupement autorisé par l'assemblée générale du 7 novembre 2019)	Néant	Lundi 17 janvier 2022

DATE AG	# RESOLUTION	CONTENU DE LA DELEGATION	DUREE	PLAFOND/LIMITE	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31/12/2019	Date d'expiration
Lundi 18 novembre 2019	5	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre une rallonge dans la limite de 15% du nombre de titres émis en application de la résolution précédente	26 mois	La mise en œuvre d'une telle rallonge doit intervenir dans les trente (30) jours suivant la clôture de la souscription, dans la limite de 15% du montant de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.	Néant	Lundi 17 janvier 2022
Lundi 18 novembre 2019	6	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes ((i) sociétés d'investissement ou fonds gestionnaires d'épargne collective français ou étranger qui peuvent investir dans les valeurs moyennes et petites exerçant leur activité dans les secteurs de l'aéronautique et/ou de la technologie; ou (ii) institutions ou organismes financiers français ou étrangers qui peuvent investir dans, ou octroyer des prêts à, des valeurs moyennes et petites exerçant leur activité dans ces secteurs, ou (iii) sociétés ou groupes français ou étrangers ayant une activité opérationnelle dans ces secteurs; (iv) sociétés ou groupes français ou étrangers ayant mis en place avec la Société un partenariat dans le cadre de la conduite de son activité)	18 mois	Le nombre maximum d'actions émises lors des augmentations de capital immédiates ou à termes susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 180 000 000 d'actions (ou 12 000 000 d'actions, post réalisation du regroupement autorisé par l'assemblée générale du 7 novembre 2019)	Emission le 3 décembre 2019 de 300 bons d'émission (les « <i>Bons d'Emission</i> ») lesquels donnent lieu, sur exercice, à l'émission de 300 obligations remboursables en numéraire et/ou en actions nouvelles (les « <i>ORNAN</i> ») assorties de bons de souscription d'actions (les « <i>BSA</i> ») représentant un emprunt obligataire d'un montant nominal maximal de 3 M€ au profit du fonds d'investissement YA II PN, LTD.	Lundi 17 mai 2021

DATE AG	# RESOLUTION	CONTENU DE LA DELEGATION	DUREE	PLAFOND/LIMITE	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31/12/2019	Date d'expiration
Lundi 18 novembre 2019	7	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles conformément à l'article L. 225-138-1 du Code de commerce	26 mois	Le nombre maximum d'actions émises lors des augmentations de capital immédiates ou à termes susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 3% du capital social tel que constaté à la date d'émission	Néant	Lundi 17 janvier 2022

4 MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Par décision en date du 30 mai 2014, le Conseil d'Administration a décidé, conformément à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, à l'unanimité, d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur général en la personne de Monsieur Christian VIGUIE.

Le Conseil d'Administration en date du 13 juin 2018 a décidé de renouveler, pour une durée ne pouvant excéder celle de son mandat d'administrateur, soit pour une nouvelle période de cinq ans, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires à tenir dans l'année 2023, Monsieur Christian VIGUIE dans ses mandats de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et a confirmé le principe du cumul de ces deux fonctions.

Le Conseil d'Administration